



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2020 - 2025

- un projet pour notre école -

Le projet d'école est au service des élèves.
Il doit favoriser les apprentissages fondamentaux.
Il s'inscrit dans les axes et objectifs du Projet Pédagogique Normand
qu'il doit incarner par les actions mises en oeuvre.

« J'ai souhaité un projet résolument pédagogique car c'est bien au cœur de la classe, de l'école, de l'établissement que se joue la réussite de chaque jeune normand. Pour atteindre les objectifs que nous nous fixons, les équipes pédagogiques et éducatives, engagées quotidiennement auprès des élèves, doivent pouvoir compter sur notre soutien dans leurs besoins d'accompagnement et de formation.

Nous serons à votre écoute et à vos côtés pour créer les conditions d'un développement professionnel, individuel et collectif, encourager et diffuser les pratiques qui ont prouvé sur le terrain leur efficacité, faciliter l'accès aux résultats et aux pratiques de recherche. »

**Christine GAVINI-CHEVET,
Rectrice de la région académique Normandie
Présentation du Projet Pédagogique Normand 2020-2025**

Introduction

Le projet d'école est l'outil qui doit entrer **davantage dans le cours ordinaire de la classe** avec une exigence d'autonomie et de responsabilité comme condition de l'efficacité.

Le projet d'école prend son sens au sein de l'école. Il s'agit de faire percevoir **le lieu de travail comme un lieu d'expérimentation**, un centre d'initiative et de changement.

La philosophie du projet d'école

Le projet d'école est un outil d'engagement collégial et solidaire qui permet à chacun de conserver sa marge d'autonomie, de négociation des actions envisagées.

La conception du projet d'école conduit l'équipe pédagogique à construire un projet d'actions pluriannuel en réponse aux besoins identifiés des élèves.

Cette démarche nécessite de partager une analyse du fonctionnement collectif au niveau de :

- ✓ La vie de l'école
- ✓ L'aide aux élèves
- ✓ L'évaluation des acquis
- ✓ Le climat scolaire
- ✓ Les relations avec les partenaires

La démarche

La conception du projet d'école ne peut se faire sans l'implication de tous les acteurs de terrain.

Le processus coopératif proposé doit permettre d'analyser l'existant et concevoir des projets communs qui répondent aux besoins des élèves.

1. Le projet d'école s'inscrit dans les axes et objectifs du Projet Pédagogique Normand qui est présenté ci-après.

2. L'analyse des besoins comporte les étapes suivantes :

- Auto-positionnement individuel à partir de l'outil OAPE (Outil d'Autoévaluation et de Pilotage des Etablissements).
- Synthèse collective coordonnée par le Directeur.

3. Définition collective des objectifs prioritaires en cohérence avec chaque axe du Projet Pédagogique Normand.

4. Rédaction des fiches action qui détaillent :

- Les attendus pour les élèves et perspectives pour les enseignants
- La planification
- L'identification des éléments d'évaluation

5. Suivi du projet d'école

- Bilan d'étape annuel (relecture collégiale),
- Régulation (avenant)

A travers cette démarche, il s'agit de concevoir un projet cohérent s'appuyant sur :

- la confiance, la responsabilisation, et la négociation, le développement de l'autonomie et de l'initiative ;
- les échanges ancrés dans la réalité de l'exercice du métier et de ses difficultés, des partages de doutes, de confrontation des points de vue sur un ensemble de questions.

Il ne s'agit donc pas d'un catalogue d'actions plus ou moins juxtaposées.

ANNEXE 1 : LE CALENDRIER

Année 2020-2021

	Déroulement
Entre la période 2 et la période 5	<ul style="list-style-type: none">• Elaboration du bilan du projet d'école 2017-2019• Prise de connaissance du projet pédagogique normand et du document départemental.• Elaboration du diagnostic (OAPE)• Définition des objectifs prioritaires
	<ul style="list-style-type: none">• Rédaction des fiches actions• Définition d'un calendrier pour chaque école en lien avec l'équipe de circonscription sous la responsabilité de l'IEN
	<ul style="list-style-type: none">• Présentation au conseil d'école

Années 2021-2022 et 2022-2023

Période 1	<ul style="list-style-type: none">• Bilan annuel et relecture collégiale• Régulation éventuelle• Présentation du bilan et du programme annuel de travail au 1^{er} conseil d'école
-----------	--

AXE 1 : PLUS D'ÉQUITÉ POUR PLUS DE RÉUSSITE

L'enjeu : améliorer la performance et réduire les inégalités scolaires.

Parce que chaque élève est capable de réussir et pour assurer à tous la maîtrise des savoirs et des compétences de l'école au lycée.

→ **Objectif 1 : Lire, écrire, compter, respecter autrui et dire : garantir les apprentissages fondamentaux**

- **1-1 Priorité identifiée**
- L'oral pour apprendre, l'oral objet d'apprentissage.
- **Actions 2019-2020**
- Mobiliser les outils existants et créer des outils de positionnement permettant de mesurer la maîtrise des compétences orales tout le long du parcours scolaire pour une meilleure prise en compte de l'oral au service des apprentissages.
- Assurer un enseignement plus efficient des mathématiques.
- **Cible pour 2022**
- Diminution de la proportion d'élèves situés dans les niveaux de maîtrise insuffisant et fragile dans les évaluations nationales (français, mathématiques).

→ **Objectif 2 : Développer les compétences du XXI^e siècle**

- **1-2 Priorité identifiée**
- Développer la pédagogie de projet pour l'acquisition des compétences.
- **Actions 2019-2020**
- Mobiliser les dispositifs d'actions éducatives et les concours, notamment coopératifs, au service de l'autonomie des élèves.
- Accompagner la réflexion sur les nouveaux espaces d'apprentissage en lien avec le numérique.
- **Cible pour 2022**
- Chaque élève bénéficie, par cycle, d'un dispositif « projet ». **Pour tout niveau d'enseignement, que chaque projet aboutisse à un temps de valorisation par l'élève.**

→ **Objectif 3 : Réduire les écarts de réussite liés aux inégalités sociales et territoriales**

- **1-3 Priorité identifiée**
- Conforter les territoires les plus fragiles de la maternelle au lycée.
- **Actions 2019-2020**
- Développer toutes les formes de tutorat, y compris entre élèves.
- Renforcer l'accompagnement de la mesure « devoirs faits » et augmenter le nombre d'élèves bénéficiaires.
- Encourager toutes les initiatives pédagogiques permettant de réduire les effets des systèmes de représentation inhibants.
- **Cible pour 2022**
- Réduire l'effet inégal de la structure sociale sur les résultats scolaires en divisant par deux les écarts de score entre les 20 % des élèves issus des milieux les plus favorisés et les 20 % des élèves issus des milieux les moins favorisés aux évaluations nationales 6^e.

AXE 2 : DES HORIZONS ÉLARGIS POUR ÉLEVER SON NIVEAU DE FORMATION ET CHOISIR SON AVENIR

L'enjeu : favoriser l'épanouissement et renforcer l'ambition scolaire.

Parce que l'École de la République est émancipatrice et pour permettre à chacun de construire son parcours.

➔ Objectif 1 : Assurer une offre culturelle, scientifique et internationale accessible à l'ensemble des écoles et établissements du territoire normand

- **2-1 Priorité identifiée**
- Améliorer le maillage du territoire, en ciblant notamment les zones rurales
- **Actions pour 2019-2020**
- Doter chaque établissement de parrains culturels (arts, littérature, international, sciences, sport...)
- Poursuivre la mobilisation des programmes européens, notamment dans le cadre de consortiums
- Poursuivre et amplifier toutes les actions visant à faire des élèves des ambassadeurs de culture (JAC, « révèle ton patrimoine »...)
- **Cible pour 2022**
- Chaque élève bénéficie d'un projet d'ouverture culturelle et d'un projet de mobilité internationale au cours de son parcours scolaire.

➔ Objectif 2 : Préparer aux formations et aux métiers de demain

- **2-2 Priorité identifiée**
- Créer les conditions d'une orientation choisie et d'un parcours ambitieux
- **Actions pour 2019-2020**
- Déployer un plan de formation des cadres et des professeurs principaux sur les enjeux de l'orientation
- Favoriser la rencontre des enseignants pour une meilleure connaissance des contenus et des lieux de formation amont et aval
- Expérimenter des dispositifs où les enseignants du supérieur dispensent des cours aux élèves du secondaire au sein des établissements d'enseignement supérieur.
- Amplifier les dispositifs visant à assurer l'égalité garçons-filles et l'équité sociale des opportunités de réussite et de poursuite d'études ambitieuse
- **Cible pour 2022**
- Augmenter le taux de poursuite d'études et le taux de réussite dans le premier diplôme de l'enseignement supérieur

➔ Objectif 3 : Contribuer à ce que chaque jeune exerce une citoyenneté active

- **2-3 Priorité identifiée**
- Faire de la démocratie scolaire une véritable démocratie participative.
- **Actions pour 2019-2020**
- Créer et faire vivre un CAESC, en lien avec les CDESC
- Expérimenter les « open badges » pour reconnaître l'engagement dans et hors l'École
- Conforter la dynamique territoriale en matière d'EDD.
- **Cible pour 2022**
- Chaque élève bénéficie d'un projet associant savoirs et engagement type « projet de l'année de l'élève, des élèves »

AXE 3 : DES TERRITOIRES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION COLLABORATIFS ET DYNAMIQUES

L'enjeu : construire collectivement des projets territoriaux apprenants et innovants.

Parce que travailler ensemble contribue à la réussite de tous et pour construire des projets éducatifs et pédagogiques ancrés dans les réalités territoriales.

➔ Objectif 1 : Encourager des organisations pensées au service du parcours de l'élève

- **3-1 Priorité identifiée**
- Faire projet d'éducation avec l'ensemble des acteurs territoriaux
- **Actions pour 2019-2020**
- Structurer un réseau de facilitateurs au service des projets éducatifs territoriaux innovants/territoires apprenants
- Faire émerger un/deux campus d'excellence dans la voie professionnelle
- **Cible pour 2022**
- Nombre de conventions « villes apprenantes » / Nombre de projets type « territoires apprenants »

➔ Objectif 2 : Encourager le développement professionnel des acteurs

- **3-2 Priorité identifiée**
- Promouvoir un développement professionnel de proximité en lien avec la recherche
- **Actions pour 2019-2020**
- Mettre en œuvre, avec les ESPE, un véritable continuum de formation pour les néo-titulaires
- Formaliser un volet « formation continue » dans les projets d'école, d'établissement, de réseau
- Développer les actions de formation entre pairs en appui sur la recherche type « lesson studies »
- **Cible pour 2022**
- Généralisation des démarches d'amélioration continue fondées sur l'auto-évaluation dans les unités éducatives

➔ Objectif 3 : Associer étroitement les familles et plus particulièrement celles les plus éloignées de l'École

- **3-3 Priorité identifiée**
- Développer la co-éducation tout au long du parcours de l'élève pour favoriser sa réussite
- **Actions pour 2019-2020**
- Déployer un plan de formation des cadres aux enseignants pour professionnaliser tous les acteurs quant aux enjeux de la co-éducation
- Promouvoir toutes les expérimentations visant à ouvrir la classe aux parents de la maternelle au lycée
- **Cible pour 2022**
- Utilisation effective des aides à caractère social (réduire les taux de non recours).